

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le jeudi 16 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

### Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, GIRAUD Ghislain, RINGEVAL Annie, CERCLIER Laurent, DUPUIS Jean-Marc,

### Etaient Absents excusés

d'HAUTEFEUILLE Ombline donnant pouvoir à MARDYLA Laurence  
LERICHE Thierry donnant pouvoir à DUPUIS Jean-Marc  
JOURDAIN Régis donnant pouvoir à THIBAUT Marie-Françoise  
MOURONVAL Jérôme donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude  
DOMET Loïc donnant pouvoir à LEPERS Bernard  
MABILLE Dominique

### SECRETAIRE DE SEANCE

Madame RINGEVAL Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### ADHESION A L'ASSURANCE DU CENTRE DE GESTION POUR LES AGENTS TITULAIRES (16 09 2010 DE 46/082)

Actuellement les agents titulaires ou stagiaires affilié à la CNRACL sont assurés par la CNP. Ce contrat arrivant à échéance au 31 -12 -2010.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité

- De résilier le contrat à la CNP
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette résiliation
- d'accepter la proposition suivante  
contrat de capitalisation durée de 2 ans, date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011

#### **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**

#### **Risques garantis :**

DECES+ACCIDENT DE SERVICE ET MALADIE

IMPUTABLES AU SERVICE +

MALADIE ORDINAIRE + LONGUE MALADIE

+ MALADIE DE LONGUE

DUREE + MATERNITE + PATERNITE + ADOPTION

Avec franchise de 10 jours d'arrêt, en cas de maladie ordinaire

- d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant

TAUX  
DE 6.11%

### **DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL (16 09 2010 DE 47/082)**

Le maire propose de donner le nom de « Roger GALLET » au stade de football

Une cérémonie sera prévue à la fin de la saison 2011.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 13 voix « pour » et 1 abstention de Monsieur GALLET de nommer le terrain de football « Roger GALLET ».

### **AUTORISATION DONNE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PRET RELATIF A L'ACHAT DU TRACTEUR (16 09 2010 DE 48/082)**

Le bon de commande a été envoyé aux ETS ANSELIN.

Afin de financer l'achat de ce tracteur, un prêt au taux de 0.99 % sur 5 campagnes est envisagé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de financer l'achat d'un tracteur neuf SAM 4 roues motrices par le biais d'un financement auprès du crédit agricole au taux 0.99 % sur 5 ans
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération

### **ENQUETE PUBLIQUE POUR L'IMPLANTATION D'AEROGENERATEURS ET DE POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE BETTENCOURT SAINT OUEN, SAINT OUEN ET VIGNACOURT – AVIS DU CONSEIL (16 09 2010 DE 49/082)**

Monsieur LEPERS rappelle le projet.

Quelques conseillers se sont rendus sur place et ont relevés différents points (dépréciation des habitations, migration des oiseaux, faune, flore, tourisme, classement des bâtiments historiques, zone de natura 2000).

A la suite de cette enquête, Mesdames THIBAUT et MARDYLA se sont rendues à la permanence du commissaire enquêteur monsieur de SIMENCOURT.

Monsieur LEPERS propose un courrier reprenant l'ensemble des points étudiés. Il en fait la lecture et demande l'avis du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet élément. Ce courrier devra être envoyé avec accusé de réception. Le conseil demande qu'une copie soit également envoyée au conservatoire national des sites, au président de Natura 2000 et aux architectes des bâtiments de France.

### **POINTS SUR LES TRAVAUX PROGRAMMES EN 2011 ET 2012 PAR LE SIVU**

Les rue du Maréchal Leclerc et Dufour sont portées au programme des travaux 2011-2012 sous réserve d'effacement des réseaux électriques et électroniques et le remplacement des tuyaux de plomb.

### **REPONSE A LA LETTRE DE MONSIEUR PREVOST – RESIDENCE LA TERRIERE (16 09 2010 DE 50/082)**

Madame MARDYLA procède à la lecture du courrier de Monsieur PREVOST concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle n°3 de la résidence « la terrière ».

La commission « urbanisme » a étudié cette proposition. Toutefois, compte tenu de l'implantation future de la maison du lot n°3 il est constaté que le vis-à-vis serait trop proche.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de Monsieur et Madame PREVOST.

### **LOCATION « ETANG DES GRISES » (16 09 2010 DE 51/082)**

Par courrier en date du 13 septembre 2010, monsieur Thierry LERICHE fait part de son intention de ne plus briguer l'étang des grises.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à nouveau à la location cet étang à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

La location est fixée à 720 € par an.

La location d'octobre à décembre 2010 sera calculée au prorata temporis.  
Le bien sera attribué au premier candidat qui en fera la demande par courrier

### **POINT SUR LA RECONVERSION DU PRESBYTERE EN 2 LOGEMENTS** **ETUDE DE FAISABILITE (16 09 2010 DE 52/082)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée en vue de connaître les conditions dans lesquelles il serait possible de réhabiliter l'ancien presbytère, vacant novembre 2009, propriété de la commune de Belloy/Somme.

Le CAUE de la Somme a élaboré une fiche conseil sur la reconversion du presbytère en 2 logements qui a été remise à la commune. Elle montre que ce bâtiment pourrait être réhabilité soit sous maîtrise d'ouvrage communale soit dans le cadre d'un bail à réhabilitation. Elle fait également un certain nombre de recommandations notamment architecturales.

Le Conseil municipal veut que le projet de réhabilitation de ce bâtiment réponde aux demandes de logement exprimées dans la commune. C'est pourquoi il souhaite que soient prévus :

- un petit logement au rez-de-chaussée destiné à l'accueil de personnes âgées,
- un logement à l'étage à destination des jeunes ménages en début de parcours résidentiel.

Afin que le Conseil Municipal se prononce en toute connaissance de cause sur le montage de l'opération, il est proposé de confier au PACT-ADRIM de la Somme une étude de faisabilité technique et financière complète. Cette étude, dont le montant s'élève à 965,00 € HT, comprendra notamment des plans avant et après travaux, un bilan thermique, un estimatif détaillé des travaux prévus, un plan de financement prévisionnel, le calcul des loyers, le tableau d'amortissement....

Monsieur le Maire propose :

- De confier au PACT-ADRIM de la Somme une étude de faisabilité technique et financière pour un montant de 965,00 € H.T. pour la réhabilitation de l'ancien presbytère ;  
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Départ de Ghislain GIRAUD*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur LEPERS procède à la lecture du courrier de madame GRANDSERRE d'Amiens Aménagement en date du 9 septembre 2010 et du courrier de la SAFER où il est stipulé qu'aucune surface n'est disponible sur le secteur de Belloy.
- Il est procédé à la lecture du courrier de monsieur LARIVIERE concernant la taille des haies gênant à la circulation. Monsieur le maire a pris contact avec l'intéressé.

- NATURA 2000

Inscription possible aux Groupes de travail

- Monsieur LEPERS procède à la lecture de la lettre de monsieur Jean-Marc DUPUIS et de Marie-Pascale ANDRIEUX propriétaire des parcelles cadastrées D 1 et n°2 lieu dit « les

aires ». Les formalités administratives et le bornage suite à un échange avec la commune et les anciens propriétaires ne sont toujours pas effectués à ce jour.

La séance est levée à **23 h 00**

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.

<b>LEPERS Bernard</b>	
<b>HERBETTE Jean-Luc</b>	<b>MOURONVAL Jérôme</b>
<b>GALLET Jean -Claude</b>	<b>RINGEVAL Annie</b>
<b>MARDYLA Laurence</b>	<b>CERLCIER Laurent</b>
<b>THIBAUT Marie-Françoise</b>	<b>JOURDAIN Régis</b>
<b>GIRAUD Ghislain</b>	<b>LERICHE Thierry</b>
<b>d'HAUTEFEUILLE Omblin</b>	<b>DOMET Loïc</b>
<b>DUPUIS Jean Marc</b>	